POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeulis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR. An bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIEB, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-tementale et Etrangère, Lappirre-Bulliar et C'e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Dé-partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes. 7 heures 06 minut. soir, Omnibus.

4 — 35 — — Express. 3 — 36 — matin, Poste. 9 — 04 — — Omnib.-Mixte.

Départ de Saumur pour Angers. 1 heure 02 minutes soir, Omnibus-Mixte.

Départs de Saumur pour Paris, 9 houres 50 minut. matin, Express.

11 - 25 -5 - 31 -9 - 57 -Omnibus. Omnib .- Mixt. soir, Poste.

Départs de Saumur pour Tours 3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnib.-Mixte.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 f. v Peste, 24 f. Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Les graves questions qui préoccupent les esprits, les évenements qui s'accomplissent de tous côtés sur l'ancien continent et sur le nouveau, nous obligent à augmenter le cadre de notre journal. Nous nous empressons de répondre à ce besoin du moment, désireux de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui se passe. Nous pourrons également donner plus d'étendue à nos feuilletons, choisis parmi les productions les plus remarquables et les plus convenantes de nos romanciers.

A partir du premier janvier prochain, le journal l'Echo Saumurois sera tiré sur format plus grand qu'aujourd'hui sans aucune augmentation

de prix.

Nous commencerons, le 1° janvier, la publi-cation, dans notre feuilleton, du

NAUFRAGE DE LA MÉDUSE Par M. CH. DESLYS.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le Moniteur :

Le bruit a couru d'un différend qui se serait élevé entre les gouvernements de France et d'Espagne à l'occasion des discours prononcés au Sénat par le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté Catholique. Les explications données à ce sujet ayant été satisfaisantes, cet incident diplomatique n'a pas eu de suite.

On lit dans la France :

Notre correspondance de Rome nous transmet des détails pleins d'intérêt sur la réception que le pape a faite le 15 décembre au prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur de France auprès du saint-siège.

Contrairement aux règles qui veulent que l'am-bassadeur se présente en grand gala, le prince de La Tour d'Auvergne a été reçu seul par le souverain pontise, qui désirait le voir le plus tôt possible dans une intimité affectueuse.

Les présentations officielles du personnel de

l'ambassade n'ont été faites qu'après la réception particulière de l'ambassadeur par le saint-père.

Le prince est resté plus d'une heure avec Sa Saintelé qui l'a accueilli, nous dit notre correspondant, avec une émotion et une joie très-significatives. Le saint-père, dont les rapports avec notre précédent ambassadeur, avaient été gênés par les malentendus qui faussaient alors la direction de notre politique en Italie, semblait soulagé d'un grand poids en parlant à cœur ou-vert avec un envoyé dont le dévouement ne pouvait lui être suspect.

Le prince a demandé au saint-père la permission de s'exprimer avec une entière franchise, et il l'a fait avec une netteté que le souverain pontife a paru approuver sans réserve.

Cette importante conférence se résume dans

les termes suivants :

L'ambassadeur, tout en protestant des sentiments dévoués de l'Empereur, a insisté sur la nécessité de trouver, dans les dispositions conci-liantes de la cour de Rome, un point d'appui qui fortifierait ses amis et qui découragerait ses ad-

Le pape a répondu avec une confiance trèsgrande à ces ouvertures.

- Je suis disposé, a t-il dit, à faire tout ce que vous me conseillerez , mais, encore une fois, vous verrez , vous même , que j'ai fait bien des choses et que nous sommes calomniés. Ce n'est pas de notre rôle à nous de faire parade du bien que nous accomplissons; mais comptez que je vous aiderai et que tout ce qui pourra être fait

Le prince de La Tour d'Auvergne a été ensuite rendre visite au cardinal Antonelli, qui, sous une forme moins explicite peut-être, lui a tenu le

même langage.

La réserve du cardinal s'explique par la raison généralement ignorée en France, que le pape a, en fait de politique intérieure, l'initiative entière, et qu'il tient fort à son autorité à cet égard. Le cardinal pouvait craindre, comme cela est arri-vé déjà, de s'avancer pour reculer ensuite, faute

d'ordres supérieurs. Mais, pour être plus réservées, ses protestations de sympathie et de bonne volonté n'en ont pas moins été significatives.

Les dernières nouvelles de Rome et l'annonce des premières réformes que fait le saint-siège, montrent assez que ces dispositions bienveillantes ne sont pas restées à l'état de lettre morte.

M. le prince de La Tour d'Auverge a d'ailleurs été accueilli avec une visible satisfaction, et même avec un véritable enthousiasme par toutes les classes de la société romaine, qui ont pu appré-cier son caractère et ses qualités éminentes, lorsqu'il était, il y a dix ans, premier secrétaire d'ambassade.

Le général de Montebello, qui est allé le re-cevoir à la gare à son arrivée, entretient égale-

ment les meilleurs rapports avec lui.

En somme, tout permet de penser que l'in-fluence de notre nouvel ambassadeur à Rome. expression d'une politique aussi franche que respectueuse et sympathique envers le saint-père, aura les résultats les plus favorables pour les rapports des deux cours et pour les grands intérêts qui s'agitent en Italie.

On nous écrit de Rome que le souverain pontife ne tardera pas à adresser à Mgr Chigi, nonce du saint-siège à Paris ; une lettre où seront énu-mérées toutes les réformes que Sa Sainteté a réalisées et celles qu'elle est résolue à accomplir.

Nous croyons savoir que des mesures mili-taires, réclamées depuis longtemps par le gouvernement du saint-siège, vont être prises à Rome par l'autorité militaire française.

On écrit de Turin, le 22 décembre. — Il a été donné lecture aujourd'hui au sénat et à la chambre des députés, du décret royal de prorogation de la session parlementaire. La Gazette officielle publiera incessamment le décret de clôture. M. Ricasoli a refusé de faire partie de la commission d'enquête chargée d'étudier la question du brigandage. - Havas.

Le journal officiel de Naples réfute l'article de

COCKETTOES.

LE CHIEN DE LA CHATAIGNERAIE

(Suite.)

Il avait à peine fini de lire cette courte épître que, la porte s'ouvrant, un domestique, à la livrée de la veuve, se présentait en montrant une corbeille au fond de laquelle se voyait un lévrier nouveau né, deux fois gros au plus comme le poing fermé d'une jeune femme. Pour le coup, La Châtaigneraie pesta; il se trouvait humilie; il pensait que la plaisanterie avait été poussée un peu trop loin. Sous l'impulsion de sa colère, la bête lui parais ait vilaine, laide et chetive; il se demandait s'il ne ferait pas bien de lui attacher une pierre au cou et de la faire jeter ainsi au fond de la Loire, assez voisine de ces lieux.

Fridolin, qui lisait sa pensee dans ses yeux, crut devoir intervenir en faveur du lévrier.

- Si vous éprouvez une contrariété, monsieur le vicomte, dit-il, est-ce donc la faute de ce pauvre chien? Tenez, laissez-le-moi; ne vous en inquietez d'aucune façon; je me chargerai de l'elever.

- Fais-en ce que tu vondras, répondit le gentilhomme en repoussant la corbeille du pied.

La Châtaigneraie avait beau faire, cet envoi épigram

matique de la marquise le blessait au plus vif du

- Ah! si Mme de Servay était un homme, s'écriait-il en regardant son épée, ou même si la coquette avait un frère pour me répondre?

L'idée de cette moquerie en action ne sortant pas de sa pensée, il chercha à faire diversion à son ennui dans un remêde violent. Comme il lui paraissait certain qu'une femme telle que la marquise ne pouvait imaginer une mysfification de cette nature que pour manifester ses dédains, il se dit qu'il était orgent de l'oublier et, pour l'oublier, le moyen le plus simple et le plus rapide était encore de quitter le pays.

- Depuis que lord Clives occupe les Indes, nos possessions de Pondichery sont gênées par les Anglais, disait il; Louis XVI donne aisement des commissions d'officiers ou de corsaires à ceux qui veulent aller contrecarrer les insulaires à barbe rousse. Eh bien! faisons comme les cadets de famille sans fortune; sollicitons du roi un brevet qui nous envoie à Pondichéry ou sur la côte.

Il écrivit dans ce sens à Paris.

Par le retour du courrier, on lui adressa un diplômerevêtu de toutes les formes officielles, qui lui donnait pour mission d'aller proteger des comptoirs français fort maltraités depuis le départ de Dupleix. On lui assurait, dans une lettre à part, que les Indes etaient l'Eldorado de Candide, on l'or est aussi abondant que les pierres ; c'était afin de lui donner à attendre qu'au bout de quelques années il reviendrait certainement de ces pays lointains avec une belle fortune, vaillamment ga-

- Eh bien, partons, se dit la Châtaigneraie; puisque mon amour est repoussé, allons quérir la richesse.

A quinze jours de là, il s'embarquait à Marseille à bord du brick le Duquesne.

Quand la marquise de Servay apprit ce qui venait de se passer, elle fut, à son tour, en proie à une vive émo-

- Ah ça! s'ecria-t-elle, quelle mouche le pique? n'a-t il pas compris que ce qu'il a pris pour une chose sérieuse n'était de ma part qu'une plaisanterie? Je l'aimais et je me préparais à le lui faire comprendre!

- Madame, lui dit une des amies à qui elle faisait ses confidences, il y a un proverbe qui dit expressément : « Ne joue ni avec le feu, ni avec l'œil, ni avec l'a-

11.

Tout compté, l'absence de la Châtaigneraie dura deux

En vaillant officier, digne de l'honneur que le roi lui avait fait, le vicomte s'acquitta de sa mission avec un certain éclat. Des prises de navires anglais dans lesquella France, qui, en s'appuyant sur le rapport du général de La Marmora, relatif au brigandage, a insinué que l'unité italienne était impossible. Le journal officiel dit que la diminution des bandes prouve le succès des troupes, et que la coo-pération des habitants à l'œuvre répressive est l'indice de leurs aspirations unitaires. Le journal officiel assirme ensin que la sureté publique s'est beaucoup améliorée, les crimes ayant été réduits de moitié, et les vols ayant presque entièrement cessé. - Havas.

L'Opinion Nationale fait observer que le ministre Farini se trouve exposé, en ce qui touche l'affaire de Rome, aux mêmes difficultés que le cabinet Rattazzi, situation qui surexcite les espé-

rances et l'énergie d'action : « Ce parti , dit M. Bonneau , n'avait pas abdiqué après le désastre d'Aspromonte; il cherche au contraire à se réorganiser dans l'ombre. Mazzini demande au peuple un nouvel emprunt dont les coupons de 5, de 10, de 20 et de 50 francs, sont colportés dans la péninsule.

 Nous ignorons absolument quels projets nourrit le chef indomptable du parti révolutionnaire italien; nous ne savons quel concours il peut espérer de ses compatriotes; mais ses tentatives, quelle qu'en puisse être la nature et la pensée, prouvent que l'Italie n'est pas encore au bout de ses épreuves.

Un télégramme de Londres, du 23 décembre, annonce que M. Layard, secrétaire d'Etat, a dit, dans un discours à ses électeurs, que l'Angleter-re cèderait les îles Ioniennes si la Grèce promettait de maintenir et de respecter le régime cons-

Il paraît que le cabinet anglais avant de céder les îles Ioniennes à la Grèce, consultera les populations des sept îles par la voie du suffrage universel, pour qu'elles déclarent si elles acceptent la cession. - Havas.

La première séance de l'Assemblée nationale d'Athènes a eu lieu le 22 de ce mois ; mais on s'est borné à chanter un Te Deum. Il faut espérer qu'en présence du mouvement qui se manifeste, l'Assemblée ne va pas tarder à faire connaître ses (La France).

Au Sénat espagnol, le 20 décembre, le géné-ral Prim, répondant à MM. Collantes et Bermudez, déclare qu'il n'a pas reçu l'ordre d'aller à Mexico. S'il avait reçu cet ordre, il l'aurait exécuté. Le général reconnaît que trois Espagnols ont été assassinés à Cuernovala ; il loue le caractère de Juarez; il proteste en faveur de la loyauté du plénipotentiaire anglais, M. Wycke, et de l'amiral Dunlop. Il rejette la rupture sur Almonte et ne doute pas que les Français n'atteignent leur but. Il conseille enfin à Juarez de se retirer pour

épargner les horreurs de la guerre. Dans la séance du 22, le général Concha combat vivement la politique exposée par le général Prim et par le ministre d'Etat, M. Collantes, dans la question mexicaine, tout en se déclarant l'ami du ministère sur les autres questions ; le général dit qu'il convenait d'aller à Mexico et de faire de la politique espagnole, car la guerre avec Juarez était rendue légitime par les assassinats, et les exactions dont les sujets espagnols ont été victimes. Le général Concha approuve l'ultimatum belliqueux du maréchal Serrano dont le général Gasset était porteur. L'accord régnait entre les cours alliées, mais leurs plénipotentiaires se sont brouillés pour des questions d'influence. L'orateur regrette que le général Prim n'ait pas châtié Zaragoza après son insolente lettre. Il déclare que la politique suivie à Soledad a été la pire de toutes, bien qu'elle ait reçu l'approbation des alliés. Il dit qu'Almonte n'a pas été la cause des dissidences. Il approuve le projet d'établir la mo-narchie au Mexique, mais il s'oppose à ce qu'on sasse choix d'un prince espagnol à cause des dangers qui en résulteraient.

Le général Concha continuera demain son discours qui a produit une vive sensation. - Havas.

On écrit de Berlin, le 23 décembre. - Dasu l'audience de réception d'hier, l'ambassadeur de France, M. le baron de Talleyrand, a fait allusion aux rapports plus intimes que les traités du 2 août ont établis entre les deux nations.

Le roi a dit, dans sa réponse, que les relations de la France et de la Prusse deviendraient encore plus amicales par la mise en vigueur de ces traités, et que la bonne entente existant entre les deux Cours avait reçu, par l'élévation de leurs enoyės au rang d'ambassadeurs, une expression identique qui sera pour les deux nations un nou-veau gage d'amitié. — Havas.

Une adresse, signée par les 40,000 électeurs de Berlin, a été remise solennellement, le 20 décembre, aux députés de la capitale

Les journaux féodaux engagent le gouvernement à fermer les loges des francs maçons.

A Francfort, le 20 décembre, une réunion du parti de la Grande-Allemagne a eu lieu, dans la-quelle on a résolu de fonder un journal pour propager les vues de la société. (Agence continentale.)

Le directeur de la police, à Breslau, a préve-nu les journalistes de cette ville qu'il ferant saisir toute feuille qui publierait des souscriptions pour le fonds national ou en faveur des familles des sous officiers condamnés dans l'affaire de Grandenz.-Havas.

On écrit de Varsovie, le 21 décembre. - Les bruits qui ont couru sur la prochaine annexion de la Lithuanie à la Pologne sont inexacts. Ce qui est probable, c'est l'autonomie des deux (Agence continentale.)

Plusieurs journaux, dit une dépêche de Vienne, du 21 décembre, annoncent que la division turque, commandée par Dervisch-Pacha, a franchi la frontière du Monténégro, et qu'elle a occupé

Rabina et Glavizza pour y construire un fort. Les Monténégrins se préparent au combat. Quatre voïvodes ont déjà mis leurs hommes sur

Le secrétaire du prince Nicolas a protesté à Vienne auprès des représentants des grandes puissances. - Havas.

Les dépêches télégraphiques d'Amérique annoncent que le général Burnside a franchi le Rap-pahannock sans éprouver de pertes importantes, quoique le passage fût défendu par 443 pièces en batterie, et qu'il s'est emparé de Frederiksburg après une courte résistance. En tenant pour exactes toutes les déclarations du télégraphe, il n'est pas sans intérêt d'expliquer la situation respective des armées. Les confédérés, sous les or-dres du général Lee, s'étaient retranchés sur une triple ligne de hauteurs, en arrière de la ville de Frederiksburg. Ils avaient couvert ces positions d'ouvrages défendus par une artillerie formidable, les 443 pièces dont parlent les télé-grammes. De ces collines, ils battaient le cours du fleuve et la ville.

Il est difficile de préciser pourquoi ils ont laissé passer Burnside sans résistance sérieuse. Deux hypothèses pourtant se présentent : ou Burnside a réussi à tromper leur surveillance, ce qui est peu probable, car on ne fait point passer un grand fleuve à 100,000 hommes par surprise; ou, ce qui serait plus voisin de la vérité, le général Lee à laissé passer l'ennemi après un simu-lacre de résistance, pour le forcer à livrer bataille avec un fleuve à dos, situation dangereuse et qui peut conduire à un désastre effroyable. On dit que Lee a plus de 80,000 hommes, et Burnside plus de 100,000. Il faut donc s'attendre à un choc (La France.) épouvantable.

« M. le Vicomte DE LA GUÉRONNIÈRE, Sénateur, va publier, dans le journal la France, une série de lettres embrassant toutes les questions de la politique intérieure. »

FAITS DIVERS.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Sénat et le Corps législatif sont convoqués pour le 12 janvier prochain.

- Un télégramme de Calais, du 21 décembre, 3 heures du soir, annonce qu'une grande tem-pête vient de se déclarer dans la Manche. Les communications avec l'Angleterre sont momentanément interrompues. On craint d'apprendre des sinistres.

On lit dans le Courrier de Bayonne :

« Le public espagnol s'occupe vivement d'un procès qui a commencé à être plaidé le 11 à Barcelone. Il s'agit d'un jeune homme qui vient réclamer sa part de la succession du marquis de Fontanellas, décédé il y a peu de temps. Le marquis de Fontanellas avait eu la douleur de perdre un de ses fils qui fut volé par des bohémiens, et depuis il n'en avait plus entendu parler. Or, un jeune homme inconnu vient soutenir qu'ayant été enlevé par des bohémiens, il fut conduit par eux sur le littoral, qu'il parvint à s'échapper, mais qu'il s'embarqua sur un navire se rendant à Buenos-Ayres, de crainte de retomber entre les mains de ses ravisseurs.

· Là, il aurait exercé diverses professions et il se trouvait en dernier lieu soldat, lorsqu'il apprit par un capitaine de navire la mort de son père, le marquis de Fontanellas. Il n'eut dès lors

les il était intéressé lui rapportèrent deux mille livres, somme assez forte pour le temps. A ce butin ajeutez les deux mille écus de pension que lui payait l'archevêque de Bordeaux; plus l'indemnité que lui devait le trésor royal pour la commission à Pondichéry, et vous verrez qu'il pouvait songer à revenir en Europe.

La Châtaigneraie reparut, en effet, au commencement de l'année 1785, d'abord à Paris, ensuite à Bourges.

Deux années sont un laps de temps considérable à toutes les époques. Sous l'ancien regime, c'était heaucoup. A son retour, le gentilhomme nivernais trouva que beaucoup de choses avaient changé. Rien ne demeure en place ici-bas. Un soir, chez la présidente de Morlieu, où il s'était d'abord présenté, il fut mis à même d'apprendre les nouvelles du pays. On lui annonça, entre autres choses, que la jolie marquise de Servay, lasse d'attendre, et ignorant s'il reviendrait un jour, avait pris, il y avait six mois, le parti de convoler en secondes noces. Elle s'était remariée à un certain Maurice d'Esgrigny, sorte de baron de la Sologne, qu'elle avait pris. disait-on, parce que c'était un intrépide danseur.

La Châtaigneraie se mordit la lèvre.

« Dire que j'ai pu être épris d'une femme sans cœur!» murmurait-il.

Il retourna à son petit pied-à-terre du Nivernais.

Après Fridolin, son fidèle serviteur, le premier qui vint à lui fut un lévrier au poil gris et à l'œil sanguinolent, bête assez disgracieuse, mais qui remua la queue à son approche et lui lécha la main en signe d'affection.

- Ah! je te reconnais, vilaine bête! s'écria le vicomte d'un ton plein de dépit; c'est par toi qu'a fini l'histoire de mon infortune. Va-t'en au diable!

Et il lui donna un coup de cravache.

Tout en poussant un cri plaintif, l'animal se courba et revint à plat ventre se jeter sur les pas de son maître.

- S'il m'est permis de prendre la parole, dit alors Fridolin, je dirai à monsieur le vicomte deux mots en faveur du pauvre Diamant.
- Au fait, il se nomme Diamant, je l'avais oublié.
- Monsieur le vicomte se rappelle sans doute qu'il m'avait permis d'élever ce lévrier. C'est donc ce que j'ai fait, et je n'ai assurément pas eu lieu de m'en repentir.

Comment ca?

- Trumeau, le vieux garde-chasse, aidant, j'en ai fait le chien le plus utile du pays. Nul n'a le nez plus fin. Aucun ne s'entend si bien à débusquer le chevrenil ou le sanglier des taillis. Diamant est d'une bravoure sans pareille. Il ne craint rien. Il a des dents de fer. L'hiver dernier, pendant les neiges, un loup du bois voisin, qui s'était aventuré jusque dans notre cour, a été étranglé par lui, après un combat de cinq minutes. Au reste, pour rappeler cette victoire du chien de monsieur le vicomte, j'ai fait couper les pattes et la tête du monstre, qu'on a clouées à la porte principale de la résidence, où vous pouvez les voir.

La Châtaigneraie jeta un coup d'œil sur la porte et sa figure se dérida.

- Puisque tu me donnes un certificat de toutes ces prouesses, je n'aurai plus de rancone, dit-il.

Et pour toute la journée l'affaire en resta là.

Quelques jours après, l'officier chassa et emmena le lévrier avec lui en foret. - Fridolin a raison, dit-il, Diamant est le meilleur

chien de chasse qu'on ait jamais vu. Il se trouve que la marquise m'a fait un excellent cadeau sans le vouloir. La semaine n'était point passée que la Châtaigneraie ressentait pour le lévrier une affection presque absolue.

Toutes les fois que l'animal venait remuer la queue à côté de lui et lui faire des caresses, il disait : - Eh bien, oui, Diamant, tu es mon meilleur ami ; tu

m'aimes malgré mon injustice; tu me défendrais jusqu'à la mort, n'est-ce pas?

Le chien aboyait comme s'il eût voulu répondre affirmativement.

A un an de là, vers le milieu de l'hiver de 1787, le vicomte, allant de Nevers à Avallon, s'engageait à la nuit tombante dans les montagnes et dans les bois du Morvand, alors assez mal famés. Il longeait la forêt appelée la Tremblaye.

(La suitelau prochain numero.)

1010101

d'autre désir que de rentrer en Espagne. La famille de Fontanellas s'est refusée à le reconnaî-

tre. De là le procès

» L'intérêt qui s'attache à cette affaire est tel, que le gouvernement a mandé à Madrid le fiscal de Barcelone, afin de lui demander des éclaircissements sur ce procès. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial, en date du 20 décembre, sont nommés:

Président du tribunal de commerce de Saumur (Maine-et-Loire), M. Trouillard, réélu;

Juges au même siège, M. Rottier (Jules), en remplacement de M. Charbonneau, et M. Lambert-Lesage (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Moricet, et M. Picherit, suppléant actuel, en remplacement de M. Arrault, démissionnaire, mais seulement pour le temps pendant lequel

celui-ci devait encore exercer;
Suppléants au même siége, M. Jouffrault (Auguste), en remplacement de M. Sevin, et M. Gratien (Armand), en remplacement de M. Picherit, nommé juge, mais seulement pour le temps pendant lequel celui-ci devait encore exer-

cer les fonctions de suppléant.

M. Piercy, ingénieur de la compagnie conces-sionnaire du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire, et les personnes qui l'accompagnent, sont autorisés, sous la réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées situées dans la traversée de ce département, pour y procéder aux opérations relatives aux études du prolongement vers Tours, suivant différents tracés, du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire.

La Société linnéenne du département de Maine et-Loire, dans sa séance du 28 novembre 1862, a décide qu'une médaille d'or de la valeur de 500 francs serait offerte à l'auteur du meilleur travail sur une Question d'histoire naturelle concernant l'Anjou.

Les mémoires devront être envoyés franc de port à M. Aimé de Soland, président de la Société, rue de l'Hôpital, 32, à Angers.

Par une circulaire adressée le 10 décembre 1862 aux autorités militaires , S. Exc. le Maréchal ministre de la guerre a prescrit que, dès l'arrivée des jeunes soldats de la classe de 1860, dans les différents centres d'instruction, où ils doivent être réunis pour la seconde fois le 5 janvier prochain, il soit procédé, ainsi que cela a eu lieu l'année dernière pour ceux de la classe de 1859, à une revue de rigueur de tous les effets d'habillement et de petit équipement qu'ils ont emportés le 31 décembre 1861, en retour-nant dans leurs foyers. Cette revue sera passée dans chaque centre d'instruction par le général de brigade commandant la subdivision, assisté du sous-intendant militaire local. Les résultats de cette revue et ceux des diverses opérations qu'elle nécessitera, seront résumés, par centre d' nstruction, dans un état conforme au modèle jo nt à la circulaire ministérielle; cet état sera transmis au ministre par les soins du général commandant la division. Les jeunes soldats de la classe de 1861 qui vont rester sous les drapeaux jusqu'à la fin du mois de décembre courant, devront être prévenus que ceux d'entre eux qui ne rapporteront pas en parfait état de conservation les effets qui leur seront laissés, lorsqu'ils par-tiront le 1º janvier prochain pour retourner dans leurs foyers, seront conservés sous les drapeaux pendant une période d'instruction en sus.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire en date du 16 décembre, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée à percevoir les tarifs généraux qu'elle a proposé d'appliquer aux transports à grande et à petite vitesse sur la section de Savenay à Lorient, mise en rapport avec le reste du réseau.

Le public est informé, que le service télégraphique d'hiver est commencé depuis le 1er octobre. A partir de cette date, le bureau de Saumur reste ouvert tous les jours, y compris les fêtes et dimanches, de 8 heures du matin à 9 heures du

Un grand nombre de nouvelles stations télégraphiques ont été créées depuis le 1° jauvier 1862. Les personnes qui désireraient prendre des renseignements à cet égard, trouveront à la station de cette ville, la nomenclature complète des

bureaux français et étrangers existant à la date du 1º octobre 1862. Cette nomenclature serait mise immédiatement à leur disposition. Les personnes qui n'ont pas l'habitude de se servir journellement du télégraphe, et qu'une raison imprévue mettrait dans l'obligation d'y avoir recours, sont assurées d'avance de trouver auprès des employés attachés au bureau de Saumur, un accueil bienveillant et empressé pour la rédaction de leurs dépêches. Rien ne sera négligé pour les satisfaire au point de vue important de leurs intérêts.

APERCU GÉNÉBAL DES TARIFS. Service de l'intérieur de l'Empire.

(LA CORSE COMPRISE).

Taxe uniforme :

1º Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même département :

1 à 20 mots - adresse et signature comprises,

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine

excédante, 0 50 c. 2º Entre deux bureaux quelconques du territoire continental de l'Empire, la Corse comprise : 1 à 20 mots, 2 fr. 00;

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine

excédante, 1 fr. 00; 3º Entre un bureau quelconque de France et

un bureau quelconque d'Algérie, 8 fr. 00;

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine

excédante, 4 fr. 00;

On accepte en outre, les dépêches pour la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Pays Bas, le Portugal, l'Italie, la Suisse, la Tunisie, les îles de la Méditerranée (Corse, Sardaigne, Malte et Corfou), les Etals de l'Eglise, les îles de la Manche, l'Autriche, Anhalt-Dessau, Bade, la Bavière, le Brunswick, le Danemark, la Grèce, le Hanovre, la Hesse-Cassel, la Hesse-Darmstadt, Holsenzollern-Sigmaringen, le Luxembourg, la Moldavie, le Mecklembourg - Schwerin, le Mecklembourg-Strélitz, Nassau, la Norwège, la Prusse, la Russie, la Saxe, Saxe-Allembourg, Saxe-Cobourg-Gothra, Saxe-Meiningen, Saxe-Weimar, la Servie, la Suède, la Turquie et la Valachie; les villes libres de Brême, Francfort, Hambourg, Lubeck et l'Amérique septentrionale.

Les tarifs pour toutes ces diverses nationalités

sont en général des plus modérés.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement sous la forme ci-après : (demi-feuille papier à lettre, grand format autant que possible). Exemple: « Nicholson, rue Saint-Féréol, 21,

Veuillez réclamer les marchandises retenues à la Douane et me les expédier immédiatement. » LAURENT. »

Eviter les ratures et surcharges, ou du moins

les approuver convenablement.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ, est transmise d'office; sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'empéditeur sur la minute de sa dépêche, sont comptés et taxés.

Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée, est gratuit.

L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche, la demande de collationnement ou d'accusé de réception par le bureau de destination. La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche. La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à cesse d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

L'expéditeur ou le destinataire qui veut obtenir copie d'une dépêche par lui envoyée ou reçue,

paye un droit de 0 50 c. par copie.

Toute dépêche adressée à plusieurs destinataires dans la même ville, est soumise à un droit de copie égal à autant de fois 1 fr. qu'il y a de destinataires moins un.

Port à domicile.

1º Dans le lieu d'arrivée : gratuit.

Les dépêches à destination des localités desservies par les gares des chemins de fer, sont soumises à des frais fixes d'exprès, toutes les fois qu'une distance quelconque sépare ces gares, des localités qu'elles desservent.

Compte des mots.

1° Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur sa mi-

nute pour être transmis, entre dans le compte des mols.

Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au des-

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les mentionne dans le corps

de sa dépêche.

2º Sont comptés, au contraire, dans le nombre des mots taxés : l'adresse , les indications sur le mode de transport au-delà des lignes télégraphiques (poste, exprès, estafette), la signature et, en un mot, tout renseignement transmis par l'expéditeur;

3º Les mots composés formant, à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie française, comme aujourd'hui, après-demain, contre ordre, etc., ne sont comptés que pour un

Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place, etc., les indications relatives au numéro des habitations sont comptés. Pour le nombre de mois employes à les exprimer, qu'ils se trouvent dans le texte ou dans l'adresse de la dépêche.

Même règle pour la signature; 4° Tout caractère isolé, lettre ou chiffre,

compte pour un mot;

5° Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excedant.

Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division, sont comptées pour un chiffre; 6° Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation et les alinéas, ne sont pas

comptés. Les guillemets et les parenthèses ne sont pas comptés Les soulignés sont comptés pour deux mots.

Tous les signes que l'appareil doit exprimer par des mots, sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer. Exemple : A A dans un carré: 4 mots.

Les mots séparés par une apostrophe ou réunis par un trait d'union, sont comptés pour le nombre de mots employés à les expri-

mer. Exemples: J'ai: 2 mots; l'affaire: 2 mots; Saint-Jean-d'Angely: 4 mots.

N.-B. — Messieurs les expéditeurs sont de nouveau suppliés, de ne jamais négliger d'indiquer sur leurs dépêches le nom de la rue et le n° de l'habitation du destinataire ; surtout lorsque ce destinataire se trouve dans une ville d'une certaine importance. Qu'ils veuillent bien ne pas oublier que dans aucun cas, les facteurs chargés de leur distribution ne doivent, en vue des re-cherehes de domicile, faire éprouver le moindre retard aux correspondances pour lesquelles toutes les formalités exigées ont été remplies.

Pour chronique locale et faits divers : P. Goder.

Avis aux Propriétaires de Chevaux. Plus de feu? 46 aus de succès:

Le Liniment-Boyer-Michel, d'Aix (Provence), remplace la feu, sans traces de son emploi, sans interruction de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boîteries récentes ou anciennes, entorses, foulures. écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bontems, ph.

L'Illustration accomplit sa vingtième année, et le succès qui l'a accueillie au début a toujours été en aug-mentant. Moniteur et album des evènements contemporains, les quarante volumes dont se compose sa collec-tion justifient de la façon la plus serieu e son titre de Journal universel. Seul journal politique illustré, elle n'est point génée, comme les autres feuilles venues après elle, pour la reproduction des évènements politiques. Elle peut donner toutes les gravures, comme elle peut aborder toutes les questions.

L'Illustration accomplit dans toute son étendue sa double mission. La plume et le crayon fraternellement unis forment le recueil le plus complet, et ce recueil est dejà un des monuments les plus curieux de notre

histoire contemporaine. L'Administration offre à tous les nouveaux souscriples primes suivantes, déjà remises aux anciens abonnés : 1º Paris nouveau, dont cinq numéros ont paru, en-

1º Paris nouveau, dont cinq numeros out parti, envoyé gratuitement et franco à lout nouveau souscripteur d'un an. Le nº 6 de cette publication est sous presse; 2º Les Noces de, Cana, d'après le tableau de Paul Véronèse, magnifique gravure délivrée gratuitement dans les bureaux; par messagerie: 2 fr. 80 cent. pour frais d'emballage et de transport.

Nouvelles primes offertes à tous les abonnès de l'Illustration appieus en pour paux et le la company de la compan

En mairie de Sanner, le .

tration, anciens ou nouveaux:
10 Œuvres nouvelles de Gavarni: Par-ci par-là,
et Physionomies parisiennes, splendide collection de

100 sujets, tirés sur chine par Lemercier, formant un magnifique volume d'étrennes grand in-40 colombier, relié en maroquin et doré sur tranche, 30 fr. au lieu de 120 fr.; 3 fr. en sus pour l'envoi franco dans une caisse, pour la France continentale. Les souscripteurs de l'étranger devront la faire réclamer par leurs correspondants;

2° Chansons de Nadaud, avec la musique, éditées par Heugel; 4 fr. le volume au lieu de 6 fr. Les 8 volumes formant la collection, 30 fr. au lieu de 50 fr.; 3° Le Parthénon de l'histoire, devant former 6

beaux volumes, publiés simultanément en 100 livraisons, format royal in-4°, papier velin, de 400 pages chaque volome. Cet ouvrage, enrichi de plus de 4500 gravures, publie sous la direction de M. J. Armengand, imprime avec le plus grand fuxe par MM. Ch. Lahuré et C'e, et édité par MM. Hachette et C'e. Prix de la livraison, 2 fr. 25 au lieu de 5 fr.

Deux livraisons par mois. Toute demande de l'une ou de l'autre de ces primes ainsi que celle d'abonnement devra être adressée franco, avec un bon sur la poste, ou un mandat sur Paris à

l'ordre de MM. Auguste Marc et Cie, rue Richelieu, 60, d

On souscrit également chez tous les libraires de France et de l'étranger. Trois mois: 9 fr. - Six mois: 18 fr. - Un an: 36 fr.

BOURSE DU 23 DÉCEMBRE.

3 p. O/O saus changement. - Fermé à 69 70. 4 1/2 p. 0/0 sans changement. - Ferme à 97 75

P. GODET, propriétaire-gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir:

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de Me Saturnin POULET, avoué-licencié, rue Cendrière, n° 3, à Saumur.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le dixhuit décembre mil huit cent soixantedeux, enregistré, entre : Dame Marie Beaudrillet, épouse du sieur Auguste Beuillouin, propriétaire-cultivateur, demeurant à Pocé, commune de Distré; ladite dame, sans profession, et monsieur Wolphange Juchault, avocat, demeurant à Saumur, rue Bodin, agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction dudit sieur Auguste Beuillouin, il appert que ladite dame Beuillouin a été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit sieur son mari, et que M. Poulet, avoué, occupait pour ladite dame Beuillouin, sur sa demande.

Pour extrait, dressé par moi, avoué à Saumur, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-

(650)POULET.

Tribunal de Commerce de Saumur. FAILLITE LAMICHE.

Les créanciers de la faillite du sieur François Lamiche, marchand. demeurant à Doué, sont invités, con-formément à l'art. 504 du Code de commerce, à se trouver le mardi 30 décembre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (651)TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE RETEAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur François Reteault, marchand tailleur à Doué-la-Fontaine, sont invités, conformément aux dispositions de l'art. 462 du Code de commerce, à se trouver, le mardi 30 décembre courant, à dix heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'esset d'être consul-tés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal. (652)TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PUJOS.

Les créanciers de la faillite du sieur Pujos, aucien tailleur à Saumur, demeurant actuellement à Auch , sont invités conformément aux dispositions de l'art. 462 du Code de commerce, à se trouver le mardi 30 décembre courant, à midi, en la chambre du conseil du tribu-nal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

(653)

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Étude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

ENTE

De deux chevaux et deux voitures, De la faillite du sieur B. Passedoit,

Le samedi 27 courant, à midi, sur la place de la Bilange, et par le ministère de Me Plé, commissaire-pri-

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M. PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, UNE

BELLE PIÈCE DE TERRE,

AVIREFOIS EN PRÉ, Actuellement plantée en quetier, en

plein rapport,
Située près le canal de la Dîve. commune de Saint-Just-sur-Dîve, à proximité de la grande route de Saumur a Montreuil-Bellay, par Saint-Cyr-en-Bourg, renfermée de fossés, joignant au levant le canal de la Dîve, au midi les communaux de Brézé, au couchant ceux de Saint-Just, Joseph Gaultier et autres, au nord MM. Ballu et Boisdin, contenant cinq hectares quatorze ares.

Une nombreuse superficie en peupliers, frênes, arbres à fruits et saules, existe sur cette pièce; le tout en belle venue et plein rapport. Revenu assuré : cinq pour cent.

S'adresser, pour avoir des rensei-gnements et pour traiter :

Soit à MM. Louis RAGUIN, pro-priétaire à Chinon; Ernest Voisine, propriétaire à Loudun:

Soit audit M. PATOUEILLE, notaire.

2693 PIEDS D'ARBRES

Divisés en 34 lots,

W BELL MAN MAN MER MAN PAR ADJUDICATION En l'étude de Me Epagneul, notaire

à Savonnières, Le dimanche 4 janvier 1863, à

midi. Ces arbres sont complantés sur la

commune de Savonnières, canton de Tours-Sud (Indre-et-Loire). Ils consistent en, savoir :

Mille cinq cent quatre-vingt-quatre pieds, essence de peupliers et bouillards, la plupart sur le bord du Cher, près la station du chemin de fer, et d'une grosseur et d'une hauteur

Cinq cent cinquante-trois pieds, essence de chéne.

Et cinq cent cinquante-six pieds, essences diverses.

Ils sont tous numérotés et marqués. Pour les visiter, s'adresser à M. GERVAIS SIGNOLLET, expert, à Savon-

Et, pour les conditions de la vente, M. EPAGNEUL, notaire audit lieu, rédacteur du cahier des charges, ou à M. Mahoudeau, notaire à Tours. (640)

A VENDRE

Une AMÉRICAINE toute neuve. S'adresser à M. Choisnet, charpentier, place St-Michel.

WIETS EDNE DO UN CHEVAL

de 5 ans; taille 1 mètre 50 cent., propre à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du Journal.

WESTWINDER

PAR ADJUDICATION

En l'étude de Me Godard, huissier à Chouzé, le 11 janvier 1863,

UNE COUPE DE BOIS TAILLIS

Agée de 13 ans, contenant 2 hectares environ, située à Chouzé-sur-(647)

A VENDRE

Une JUMENT, fille de Mascate, de pur sang arabe, et de Caravan, de pur sang anglais, âgée de quatre ans et demi, taille d'un mètre cinquante-quatre centimètres;

Et un CHEVAL, fils de la même et d'Espérance, de pur sang anglais, âgé de trois ans et huit mois, taille d'un mètre cinquante-quatre centimètres

S'adresser au château de Lathan, près Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

WEINTIDER DEC POUR CAUSE DE DÉPART,

Un très-bon PIANO à queue d'E-

S'adresser à M. Fischer, place de la Bilange. (656)

MI OF THE WA PRÉSENTEMENT .

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir

S'adresser à M. Foucher, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

UNE MAISON

Rue Bodin.

S'adresser à Mme Aubelle, au Pont-Fouchard. (602)

A LOUER PRÉSENTEMENT Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils.

Il a été perdu un petit chien de chasse, anglais, poils ras noirs, poitrail blanc, museau feu et noir, âgé de huit mois environ, répondant au nom de Dak. Le ramener à l'hôtel des Voyageurs.

UN JEUNE HOMME, compaissant la demande une TENUE DE LIVRES. Il pourrait y consacrer deux heures

S'adresser au bureau du journal.

ETRENNES.

BAZAR SAUMUROIS,

Rue d'Orléans, 21. M. AVRILLON, devant quitter Sau-

mur prochainement, prévient le public qu'il a un assortiment très-varié de jouets d'enfants, qu'il désire écouler promptement et qu'il vendra avec une réduction de prix considérable.

On trouvera également chez lui, à des conditions exceptionnelles : cravates, cache-nez, parfumerie, ganterie, porte-monnaie, etc, etc.

M. GARREAU-MURAY.

Epicier . rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature . Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. - C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de netre excellent case ne coûte par conséguent que 3 centimes. Résultats: 1º vive et transparente coloration; 2º économie de moitié; 3º qualité hautement supérieure à ceile de tous les casés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gonrmets qui, depuis douze ans, sont fidelement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence à leurs qualités, Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

Tapioga des gourmets

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigenes, de fecule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pales êtrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, tres-commodes pour les ména-gères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hanteur de son titre.

FABRIQUE A ROUEN
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, ree d'Enghien, 24 TONIQUE DE CHALMI

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêcer promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles a la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussenied, coiffeur-parfumeur.

M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.